

ÉCOLE DOCTORALE N° 570
École Doctorale de Santé Publique (EDSP)

ÉTABLISSEMENTS
Université Paris-Saclay
Université Paris-Est

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2018-2019
VAGUE E

Rapport publié le 18/09/2019



Pour le Hcéres¹ :

Michel Cosnard, Président

Au nom du comité d'experts² :

Bernard N'Kaoua, Président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014 :

¹ Le président du Hcéres "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5) ;

² Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2).

MEMBRES DU COMITÉ D'EXPERTS

Président : M. Bernard N'KAOUA, Université de Bordeaux

Experts : M. Frank BOURY, Université d'Angers

Mme Emmanuelle CANET-SOULAS, Université Lyon-1

M. François DAUPHIN, Normandie Université

Mme Jennifer LAVIGNE, Association recherche & Avenir, Nice

Conseiller scientifique représentant du Hcéres :

M. Pascal COUDERT

ÉVALUATION RÉALISÉE EN 2018-2019 SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ EN SEPTEMBRE 2018 ET D'UNE VISITE DE L'ED EN MARS 2019

PRÉSENTATION DE L'ÉCOLE DOCTORALE

L'école doctorale *Santé Publique* (EDSP) est portée par l'Université Paris Saclay et co-accréditée avec l'Université Paris Est. Elle est membre des Collèges ou Département des Ecoles Doctorales de ses universités de rattachement.

Son périmètre scientifique, structuré autour de 40 unités de recherche, est fondamentalement interdisciplinaire et couvre plusieurs disciplines telles que les biostatistiques, la recherche clinique, la génétique statistique, l'économie de la santé/recherche sur les services de santé, l'épidémiologie, ou encore la sociologie. Les questions de santé sont abordées sous l'angle médical mais intègrent également les dimensions sociales et économiques.

Depuis trois ans, le nombre de doctorants inscrits est stable (environ 150). En 2017-2018, le nombre de titulaires de l'habilitation à diriger des recherches (HDR) est de 130 et le nombre moyen de doctorants/HDR est de 1,15. La durée des thèses est de 3,5 ans en moyenne.

Sur le plan international, 4 % de thèses sont réalisées en co-tutelle et 25 % des doctorants sont de nationalité étrangère.

L'ED demande son renouvellement avec un changement de direction.

SYNTHÈSE DE L'ÉVALUATION

APPRÉCIATION PAR CRITÈRE

- **Fonctionnement et adossement scientifique de l'école**

La gouvernance constitue l'un des points forts de l'ED. Elle est assurée par un directeur et trois directeurs adjoints, chacun représentant les établissements de rattachement de l'ED (Universités Paris Sud, Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines et Paris Est). La direction de l'ED est assistée d'un personnel administratif. Le conseil de l'ED (conforme à l'arrêté du 25 mai 2016) se réunit 3 à 4 fois par an et comporte 25 membres dont 13 représentants des établissements, des unités ou équipes de recherche, 2 représentants des personnels administratifs et techniques, 5 doctorants, et 5 personnalités scientifiques et du secteur socio-économique. Par décision du conseil de l'ED (Juin 2017), des coordinatrices prennent également en charge certaines missions (admission en thèse, suivi des doctorants, formation doctorale, communication interne et externe, coordination des sites web).

La communication interne et externe passe par des interactions efficaces avec la direction de l'ED et la responsable administrative, par l'usage de mails, par des listes de diffusion et par un site web pertinent (qui renseigne sur l'inscription, le suivi de la thèse, la formation doctorale, la soutenance de la thèse, etc.).

Une réunion d'accueil précisant les modalités de fonctionnement de l'ED est organisée au début du mois de janvier. Depuis 2018, une autre réunion, organisée en décembre, s'adresse aux doctorants nouvellement inscrits et précise le cadre administratif du parcours doctoral (droits et devoirs de chacun des intervenants du doctorat, charte des thèses, etc.).

Le recrutement des doctorants se fait selon deux modalités : un mode "concours" pour l'attribution des contrats doctoraux des établissements, et un mode "choix" dans les autres cas. Pour le mode concours, les candidats sont auditionnés par un jury (présidé par le directeur de l'ED) composé d'une dizaine de membres des différentes disciplines de l'ED, aucun d'entre eux n'appartenant à l'équipe d'accueil d'un des candidats.

Pour le mode « choix » (environ 2/3 des doctorants), les candidatures sont soumises, après validation du directeur de thèse et de l'équipe d'accueil, à l'approbation de la Commission d'admission de l'ED composée d'une dizaine de chercheurs.

L'inscription en doctorat est conditionnée à l'obtention d'un financement, qu'il s'agisse de contrats doctoraux (CD), d'allocations de recherche ou d'une activité professionnelle concomitante (emploi contractuel, médecin interne, chef de clinique ou praticien hospitalier par exemple). Ce dernier cas concerne presque la moitié des thèses de l'ED.

Le nombre de nouveaux inscrits ces deux dernières années est stable (38 en 2016 et 40 en 2017) et le taux d'abandon est en diminution (13% pour les doctorants inscrits entre 2010 et 2012 et 7% pour ceux inscrits entre 2013 et 2015) même si cette diminution demande à être confirmée (tous les doctorants de cette dernière période n'ayant pas encore soutenu à ce jour).

Sur le plan scientifique, l'EDSP s'appuie sur l'ensemble des unités et équipes de recherche en Santé Publique du sud de la région Ile-de-France (40 unités et/ou équipes de recherche). Ces unités sont associées au fonctionnement notamment au travers du Conseil et de l'Assemblée Générale annuelle. L'ED entretient des relations avec le monde professionnel de la Santé Publique telles que les grandes Agences nationales de santé ou le milieu hospitalier et hospitalo-universitaire (dans lesquels de nombreux doctorants exercent une activité professionnelle), même si ces relations gagneraient à être renforcées.

Sur le plan international, 4 % de thèses sont réalisées en co-tutelle et 25 % des doctorants sont de nationalité étrangère. Plusieurs accords-cadres ont été mis en place avec des universités étrangères par l'Université Paris Saclay pour faciliter les échanges d'étudiants, de doctorants et de chercheurs. L'ouverture internationale de l'ED gagnerait également à être renforcée lors du prochain contrat.

• Encadrement et formation des doctorants

Depuis trois ans, le nombre de doctorants inscrits est stable (environ 150), le nombre de titulaires de l'HDR est en augmentation (110 en 2014-2015 et 130 en 2017-2018), et le nombre moyen de doctorants/HDR est de 1,15 (en 2017-2018). Le pourcentage d'encadrement ne peut dépasser 300 % (en cas de codirections ou co-encadrements), et le nombre de doctorants ne doit pas dépasser 5 /HDR (des dérogations individuelles sont envisageables en cas de cotutelles internationales).

Le suivi des thèses est assuré par i) la réunion d'accueil en janvier, ii) un séminaire de suivi de thèse de 2^{ème} année au cours duquel tous les doctorants présentent publiquement l'avancée de leurs travaux (un doctorant de 2^{ème} année joue le rôle de « discutant doctorant ») devant le directeur de thèse, des chercheurs de l'ED et l'ensemble des doctorants et iii) un bilan annuel d'avancement sous forme d'une fiche de suivi dans laquelle le doctorant décrit l'avancée de son travail. A l'issue de ce processus, un avis est donné sur la réinscription en thèse. Ce dispositif est complété par la désignation d'un tuteur qui veille (contact une à 2 fois par an avec le doctorant) à la qualité générale de l'environnement de travail et qui constitue un interlocuteur en cas de conflit. L'ensemble de ce dispositif n'est pas conforme à l'arrêté de 2016 (on ne retrouve pas la notion de comité de suivi individuel telle que définie dans l'arrêté). Mais le suivi est apprécié par les doctorants qui ont exprimé le sentiment d'être très bien encadrés par l'ED. Le tuteur indépendant est également apprécié et l'implication active et bienveillante de la direction de l'ED lors de conflits a également été soulignée.

L'ED a mis en place une politique de formation claire et l'offre de formation est pertinente et variée. Durant le doctorat, 20 crédits de formation doivent être obtenus, 1 crédit correspondant à un jour de formation. Les crédits doivent être répartis dans 4 domaines : formations complémentaires pour la réalisation de la thèse ; culture générale, ouverture ; formations visant à favoriser leur poursuite de carrière après le doctorat ; activités scientifiques et pédagogiques. L'EDSP propose trois types de formations doctorales : séminaires scientifiques de l'Ecole Doctorale ; séminaires de suivi des thèses ; modules du master recherche de Santé Publique. Le collège doctoral de Paris Saclay offre également des formations : socle de formation de base du chercheur ; formations pour le développement des compétences linguistiques et l'ouverture interculturelle ; parcours "carrières de docteurs" ; et formation en éthique de la recherche et en intégrité scientifique. L'Université Paris-Est fournit aussi un catalogue de formations transversales accessibles aux doctorants de l'ED. Les formations sont évaluées afin d'adapter l'offre aux attentes et besoins des doctorants. Enfin, la direction de l'ED co-organise avec l'association des doctorants une journée annuelle comprenant une matinée de présentation scientifique et une après-midi plus ludique.

La règle adoptée pour l'autorisation de soutenance des thèses est qu'au moins 2 articles, signés en 1^{ère} position par le doctorant, aient été acceptés pour publication dans une revue scientifique de niveau international. La durée des thèses est de 3,5 ans en moyenne. La proportion de thèses durant plus de 4 ans est d'environ 40 %. La proportion des thèses durant plus de 5 ans est inférieure à 20 % (mais la plupart ne dépasse 5 ans que de quelques mois). Ces pourcentages sont relativement élevés mais sont, en grande partie, liés à la forte proportion de doctorants salariés (40 %). Il n'y a pas de condition particulière pour les doctorants salariés, mais l'ED veille à ce que les employeurs préserve le temps destiné à la thèse de 1,5 à 2 jours par semaine au moins, comme ils s'y sont engagés au moment de l'inscription.

• Suivi du parcours professionnel des docteurs

Des formations professionnalisantes sont proposées par l'Université Paris-Saclay et l'Université Paris Est et l'organisation d'une cérémonie de remise de diplômes est appréciée par les doctorants. Depuis 2018, l'Université Paris Saclay a lancé une enquête auprès de l'ensemble des docteurs diplômés entre le 1^{er} septembre 2015 et le 31 décembre 2017 et cette enquête sera reconduite chaque année. Seuls soixante deux pour cent des docteurs (136) de l'EDSP ont répondu à cette enquête, ce qui demande à l'avenir à être amélioré. Sur cet échantillon, la quasi-totalité des docteurs ont un emploi 2 ans après leur thèse et 9 sur 10 en moins d'un an. Les résultats sont très proches si l'on ne prend en compte que les docteurs n'ayant pas exercé d'activité professionnelle parallèlement à la thèse. Les secteurs d'emplois sont l'enseignement supérieur et la recherche (39 %), la recherche et développement (27 %), la santé humaine (21 %). Soixante et onze pour cent des docteurs exercent dans la fonction publique, 9 % au sein d'organisme à but non lucratif ou d'une association, 7 % dans une entreprise et 4 % dans une institution internationale.

La médiane de la rémunération nette mensuelle au 1^{er} décembre 2017 était de 3 165 € pour les docteurs diplômés entre 2012 et 2016 (3 500 € chez les hommes et 3 000 € chez les femmes). Enfin, 80 % étaient assez ou très satisfaits de leur travail. Ces résultats sont extrêmement satisfaisants et l'insertion professionnelle constitue un point fort de l'ED.

AUTOÉVALUATION ET PROJET

Pour son autoévaluation, l'ED s'appuie sur les enquêtes menées par le collège des ED de Paris Saclay (fin 2016 et fin 2017), et le Département des études doctorales de Paris Est. Cette dernière enquête comportait 6 rubriques : "informations vous concernant, votre encadrement doctoral, votre unité de recherche, votre école doctorale, le Département des Etudes Doctorales, votre projet professionnel", et un avis général pour conclure. Le taux de réponse est de 60 %. Les résultats indiquent une bonne à très bonne satisfaction sur les items unité de recherche, encadrement doctoral et école doctorale pour 90 % des doctorants. Le doctorat est considéré comme utile à leur projet professionnel par plus de 90 % des doctorants, mais 50 % se considèrent mal informés sur les débouchés d'après thèse.

Dans le cadre du prochain contrat, l'ED demande son renouvellement avec un changement de direction. Sur le plan scientifique, l'ED poursuivra sa politique de promotion de l'interdisciplinarité et l'arrivée de nouvelles équipes permettra d'élargir son périmètre thématique. Sur le plan de la gouvernance, la direction de l'ED sera plus collégiale à travers un bureau exécutif constitué du comité de direction (une directrice et 2 directrices-adjointes), des représentants des Universités et des chargés de missions transversales.

En ce qui concerne l'encadrement et la formation des doctorants, l'ED envisage d'élargir l'offre de formation en demandant à ses structures de recherche d'ouvrir certains de leurs séminaires à l'ensemble des doctorants de l'ED. Le bilan de compétences ainsi que l'évaluation des formations sera mise en place *via* le logiciel ADUM (Accès doctorat unique mutualisé). Enfin, il sera fortement recommandé aux futurs HDR (mais également aux HDR actuels) de suivre une formation sur le management de thèse.

Pour favoriser l'ouverture internationale, l'ED réfléchit à la mise en place d'un séminaire annuel à destination des doctorants réalisant leur thèse à l'étranger (permettant, entre autres, d'apporter des informations sur le déroulement des thèses en dehors de la France). L'ED pourrait également encourager des courts séjours à l'étranger (avec participation financière). Une version anglaise du site de l'ED est également en cours de réalisation.

Enfin, concernant les actions menées pour favoriser la poursuite de carrière, l'ED envisage la mise en place d'une formation de deux jours informant les doctorants des différents métiers possibles à l'issue du doctorat (recherche académique publique, agences sanitaires de l'Etat, post-doctorat à l'étranger, secteur privé, etc.).

APPRÉCIATION GLOBALE

L'ED dispose d'une gouvernance (en particulier direction et gestionnaire administratif) extrêmement efficace et réactive. Son périmètre scientifique est pertinent et fondamentalement interdisciplinaire abordant les questions de santé sous l'angle médical en intégrant les dimensions sociales et économiques.

Toutes les thèses réalisées à l'EDSP sont financées et la proportion de doctorants ayant une activité salariée durant leur thèse est importante (40 %). Le nombre moyen de doctorants/HDR est de 1,15 (en 2017-2018) et la durée moyenne des thèses est de 3,5 ans, ce qui est tout à fait satisfaisant.

Les modalités de suivi sont organisées autour d'un séminaire de suivi en fin de 2^{ème} année et d'un tuteur qui veille à la qualité générale de l'environnement de travail. Ce suivi est apprécié par les doctorants mais n'est pas conforme à l'arrêté de 2016. Une gestion bienveillante et efficace des conflits, notamment de la part de la direction, a été soulignée par les doctorants.

La politique de formation mise en place par l'ED est claire et l'offre de formation est pertinente et variée.

Sur le plan du suivi de carrière, la quasi-totalité des docteurs ont un emploi 2 ans après leur thèse et 9 sur 10 en moins d'un an. L'insertion professionnelle constitue indéniablement un des points forts de l'ED, même si le taux de réponses au questionnaire de suivi (62%) doit être amélioré. L'ED entretient des relations avec le monde professionnel de la Santé Publique telles que les grandes Agences nationales de santé ou le milieu hospitalier et hospitalo-universitaire (dans lesquels de nombreux doctorants exercent une activité professionnelle) mais ces relations gagneraient à être renforcées.

Enfin, sur le plan international, 4 % de thèses sont réalisées en co-tutelle et 25 % des doctorants sont de nationalité étrangère, mais l'ouverture internationale de l'ED est également un point à améliorer lors du prochain contrat.

• Points forts

- Gouvernance efficace et réactive.
- Adossement scientifique de qualité et périmètre résolument interdisciplinaire.
- Implication active des doctorants (association, représentants) et fort sentiment d'appartenance à l'ED.
- Offre de formation adaptée, variée et clairement formalisée.
- Bonne insertion professionnelle.

• Points faibles

- Absence de comité de suivi individuel tel que défini par l'arrêté de 2016.
- Relations avec le monde professionnel à améliorer.
- Ouverture internationale à améliorer.

RECOMMANDATIONS

A L'ATTENTION DE L'ÉCOLE DOCTORALE

Tout en gardant des éléments du dispositif de suivi qui dans l'ensemble est apprécié par les doctorants, l'ED veillera à se mettre en conformité avec l'arrêté de 2016 en particulier en ce qui concerne la définition et le rôle du comité de suivi individuel. Ce comité doit être identifié dès l'inscription en thèse et accompagner le doctorant tout au long de son parcours. Il doit également être mobilisé en cas de demande d'années dérogatoires. Enfin, il doit consacrer une partie de son entretien à une discussion sur la qualité générale de l'environnement de travail.

A L'ATTENTION DE L'ÉTABLISSEMENT

Il est indispensable de continuer à soutenir la mise en place d'une procédure formalisée et pérenne de recueils d'informations concernant le devenir des doctorants. De plus l'établissement doit veiller à ce que la réorganisation à venir des activités pédagogiques et de recherche préserve (voire renforce) les spécificités de l'EDSP et notamment son caractère interdisciplinaire.

Les rapports d'évaluation du Hcéres
sont consultables en ligne : www.hceres.fr

Évaluation des coordinations territoriales

Évaluation des établissements

Évaluation de la recherche

Évaluation des écoles doctorales

Évaluation des formations

Évaluation à l'étranger



2 rue Albert Einstein
75013 Paris, France
T. 33 (0)1 55 55 60 10

hceres.fr

[@Hceres_](https://twitter.com/Hceres_)

[Hcéres](https://www.youtube.com/Hceres)



OBSERVATIONS DE L'ÉTABLISSEMENT

M. Jean Marc GEIB
Directeur
Département des formations
Hcéres
2, rue Albert Einstein
75013 Paris, France

Affaire suivie par :
Ludivine MERCIER
Chargée de projet
Ludivine.Mercier@hceres.fr

Affaire suivie par :
Sylvie Pommier
Directrice du Collège Doctoral
Sylvie.pommier@universite-paris-saclay.fr

Objet : Rapport d'évaluation de l'école doctorale « EDSP », référence «E2020-EV-0912330N-DEF-PED200017590-027360-RT»

Réf : AV N°2019/PRES/SR/SP/DMT/090

Monsieur le directeur,

Au nom de l'Université Paris-Saclay, du collège doctoral et de l'école doctorale « Santé Publique (EDSP) », je tiens tout d'abord à remercier très vivement l'ensemble des experts qui ont participé à l'évaluation ainsi que l'HCERES qui a fourni l'accompagnement nécessaire.

Le travail de préparation qui a précédé la visite et le travail de synthèse qui l'a suivie pour produire un rapport d'évaluation très constructif méritent toute notre reconnaissance. Nous profitons de ce paragraphe d'introduction pour remercier également les équipes qui se sont mobilisées pour que les entretiens se déroulent dans les meilleures conditions ainsi que tous les doctorants et les collègues qui ont pris de leur temps pour faire part de leur vision et de leur expérience aux experts mandatés.

Nous rejoignons beaucoup de remarques et d'analyses faites dans le rapport qui nous seront très utiles pour la suite. Nous avons particulièrement apprécié que le comité ait tenu compte dans ses analyses et pour ses recommandations, du contexte de la co-accréditation avec Paris-Est, et du contexte de transformation de l'Université Paris-Saclay et des choix de répartition des rôles entre l'école doctorale et le collège doctoral.

Nous apprécions particulièrement que le comité ait souligné l'importance du développement international de l'école doctorale et des partenariats avec les milieux socio-économiques concernés.

Nous rejoignons également l'analyse du comité sur l'importance de veiller au bon déroulement des thèses des doctorants qui sont par ailleurs en activité professionnelle.

En conclusion, nous remercions encore le comité d'évaluation pour la reconnaissance de nos points forts mais également pour le diagnostic de nos points faibles qui sera utilisé pour la prochaine période d'accréditation.

Saint Aubin, le 17 Juin 2019



Sylvie Retaillé
Présidente de l'Université Paris-Saclay